
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR16.30PR
concernant
le budget pour l'année 2017**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 7, 14 et 21 novembre 2016 pour l'étude du budget 2017.

Elle était composée de Madame Carole KENJAR et de Messieurs Pierre CHERBUIN, Thierry GABERELL, Olivier JAQUIER, Laurent ROQUIER, Roland VILLARD et du soussigné, Président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de M. Jean-Daniel CARRARD, Syndic et de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour la présentation détaillée du budget, de sa mise en perspective et des éclaircissements apportés.

Nouveau plan comptable

Le budget 2017 de la Ville est désormais basé sur le nouveau plan comptable, avec la bascule au 1^{er} janvier 2017 sur le nouveau logiciel de comptabilité ABACUS, qui remplace GEFI.

L'ancien plan comptable s'était fortement alourdi au fil des années. Une épuration drastique et minutieuse a permis d'apurer 13'200 comptes, dont le nombre a passé de 16'500 à 3'300.

La numérotation des comptes changée afin d'être compatible avec le nouveau plan comptable MCH2 (Modèle comptable harmonisé pour les collectivités publiques de toute la Suisse). Yverdon-les-Bains fait œuvre de pionnière en étant la première commune vaudoise à élaborer ce nouveau plan comptable en parallèle.

L'ensemble des processus a été également totalement révisé, avec l'introduction systématique du scannage des factures, effectué dans les services pour éviter un goulet d'étranglement à la comptabilité, et le visa électronique.

Ces changements majeurs ont nécessité la mise en place d'un processus élaboré de formation du personnel en deux phases, la mise à disposition d'une documentation détaillée et la mise en place d'un centre d'assistance.

Généralités sur le budget

Le déficit budgété, de l'ordre de 2.21 millions est dans la ligne des années précédentes. Mais cette situation relativement satisfaisante risque d'être temporaire et s'explique notamment par un important prélèvement aux fonds, qui ne pourra guère être répété, et une attribution aux fonds limitée, qui concerne essentiellement la STEP et est dans tous les cas obligatoire. Par ailleurs, les conséquences de l'amortissement des très importants montants votés ou à voter par le Conseil communal ne se font pas encore pleinement sentir.

L'augmentation du personnel est limitée à une dizaine de postes. Mais le taux d'augmentation des coûts liés au personnel reste plus important, depuis de nombreuses années, que celui de l'augmentation des

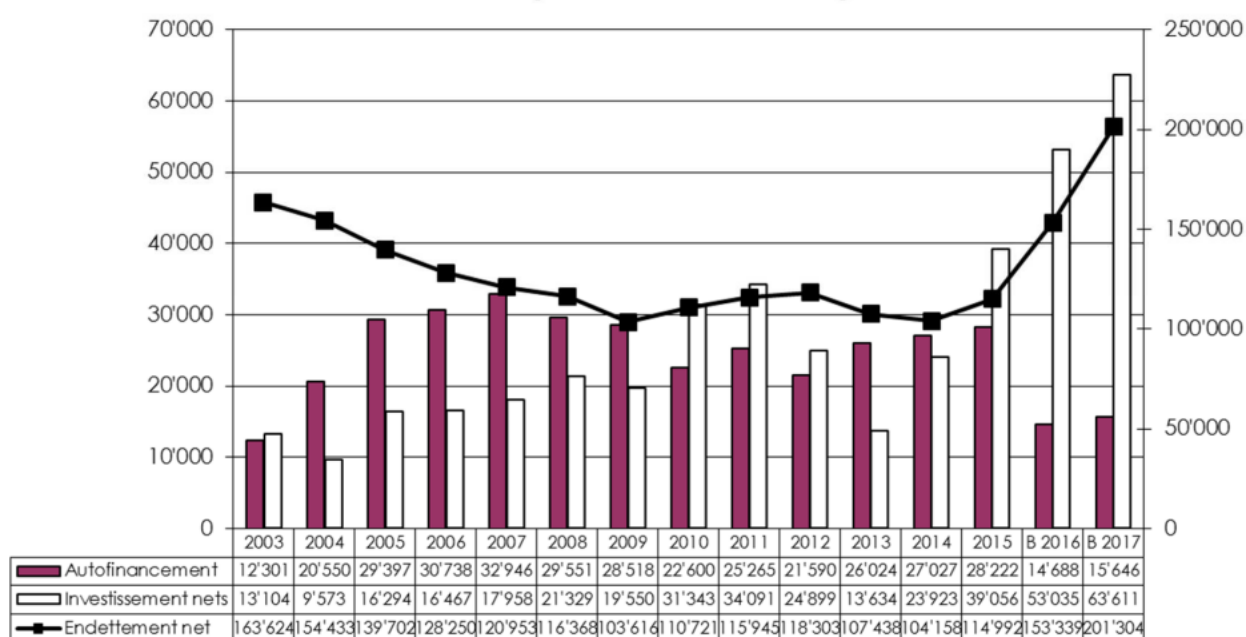
revenus de la Ville. Notons que les frais de personnel sont toujours plus clairement lisibles dans les centres de coûts. En effet, après la comptabilisation des charges sociales à ce niveau en 2016, s'ajoute, en 2017, la répartition des contributions à la caisse de retraite liées à la recapitalisation de celle-ci.

Avec la forte diminution du taux d'autofinancement en 2017, l'accroissement de la dette va se poursuivre avec la même orientation négative que pour 2016. La dette passe donc de quelque 115 millions en 2015 à 153 millions en 2016 et 200 millions en 2017, soit une augmentation d'environ 25 % entre 2016 et 2017.

Quant au degré d'autofinancement, il va descendre à 24.6 %, alors qu'il est en moyenne de quelque 60 % dans les autres villes centres. Il faut toutefois pondérer cette comparaison avec une moyenne sur plusieurs années.

Le tableau qui suit donne une bonne image de l'évolution de la situation.

AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS NETS ET ENDETTEMENT NET (en milliers de francs)



Dépenses et recettes par dicastères

Administration générale

101 Municipalité

101.3109.10 actions de communication

Comprend trois écrans promotionnels pour la Ville et ses manifestations et actualités.

13 Personnel et assurances.

131.3186.00 primes d'assurance

Couvre un contrat d'assurance perte de gain maladie pour le personnel, en négociation. Les prestations attendues de l'assurance devraient au minimum couvrir les coûts actuels des pertes de gain, qui ne devront plus être assumés par la Ville.

131.4809.00 Prélèvement sur le fonds de réserve

Correspond au remplacement du fonds global de recapitalisation de la caisse de pension par une contribution liée aux salaires, qui correspondent désormais à leur coût réel.

140 Archives

140.3185.00 Honoraires, frais d'expertise et cachets.

La numérisation de la presse yverdonnoise, à laquelle le canton va aussi contribuer, doit permettre un important gain de place aux archives et largement faciliter les recherches de documents.

182 Vélos en libre-service.

Un nouveau contrat doit être discuté pour améliorer le rapport entre recettes et dépenses.

427 AggloY

A l'augmentation de 0.6 EPT, devrait aussi correspondre une clé de répartition plus équitable entre les partenaires du projet d'agglomération.

Finances et sports

Urbanisme et bâtiments

346.4231.00 Loyers bâtiments patrimoine financier

Pour Sports 5, les loyers ne peuvent guère être valorisés au-delà des quelque CHF 300'000.- actuels tant que les options sur l'utilisation des espaces par les services intéressés ne sont pas décidées.

Travaux et environnement

45 Ordures ménagères

Il sera nécessaire d'évoluer vers un meilleur équilibre entre la couverture des frais par d'une part les impôts, d'autre part les taxes.

466 STEP-compte épuration

Augmentation de la taxe à CHF 2.1/m3 en prévision de l'agrandissement de la STEP. Les décisions concernant la taxe sont de compétence municipale jusqu'au plafond de CHF 2.50 fixé par le Conseil communal.

Jecos

71 Service social communal

L'augmentation de la facture sociale est de 1 million en 2017.

Les budgets pour l'accueil de jour des enfants et des unités d'accueil pour écolier augmentent, sans toutefois permettre de répondre aux besoins actuels.

718.3653.00

Forte réduction pour le soutien à l'autre 1^{er} août, qui n'apparaît pas clairement. Discussions en cours pour savoir qui de JECOS ou de culture reprend la responsabilité de l'organisation avec un budget réduit.

Sécurité publique

640 Service des inhumations

640.3012.00

Un poste à 20 % a été effectivement transféré du compte 3011, mais le montant concerné n'a pas suivi le transfert.

680 Stand de tir

Loyers et locations sont inclus dans ce compte, ce qui permet d'équilibrer quelque peu les coûts du stand.

Service des énergies

820.4809.00

Ce prélèvement explique presque à lui seul l'augmentation des revenus.

83 Distribution GRD électricité-multimédia

Les pertes sur réseaux sont répercutées à tous les clients, y compris aux clients éligibles.

Charges par nature

Aides et subventions : concernent principalement les aides sociales ainsi que le soutien aux sociétés sportives.

Participations aux collectivités publiques : comprend notamment la facture sociale en augmentation de 1 million.

Intérêts des dettes : la diminution correspond à la baisse des taux d'intérêt dont bénéficie la commune sur le marché de l'argent.

Biens, services et marchandises : la hausse est surtout liée à la fourniture d'énergie

Revenus par nature

Remboursement des collectivités publiques : la hausse correspond à la modification du système de péréquation intercommunal.

Taxes, émoluments et vente : comprend une augmentation de la taxe d'épuration ainsi que la vente du gaz notamment la facturation de la taxe CO2.

Revenus du patrimoine : augmentation du revenu locatif lié à l'acquisition de Sports 5.

Impôts : augmentation de 0.92 % uniquement sur les personnes physiques en tenant compte d'une augmentation du nombre de contribuables. Pour les personnes morales, la baisse prévisible en lien avec RIE III est en partie compensée par l'augmentation des revenus de la péréquation intercommunale.

La Commission des finances prend note de l'engagement de la Municipalité de trouver d'autres sources de revenus, notamment par la vente de biens communaux. Elle note toutefois qu'à ce stade, elle a reçu peu d'éléments concrets sur les réalisations possibles. La Commission souhaite, par ailleurs, que toutes les sources possibles de revenus soient explorées pour contribuer à mieux équilibrer les futurs budgets. Cela comprend, notamment, un examen critique des diverses taxes, émoluments et locations, pour voir lesquels pourraient être adaptés à la situation actuelle.

Personnel

Le budget 2017 prévoit une augmentation de 4.4 % comprenant une augmentation statutaire de la masse salariale ainsi que l'augmentation des effectifs de 10.5 EPT. Un indicateur est mis en place pour avoir un suivi des augmentations prévisibles, notamment en fonction de la pyramide des âges.

La commission des finances apprécie l'inclusion dans le préavis concernant le budget d'un tableau détaillé des nouveaux postes créés.

Mais la Commission constate qu'une bonne partie de ces postes concerne des assistants de direction ou assistants administratifs. Elle estime qu'en période de difficultés financières, la priorité devait aller au personnel qui est au front avant de renforcer les états-majors.

Conclusions :

La commission des finances prend connaissance avec inquiétude de la forte augmentation de la dette et de l'importante réduction du taux d'autofinancement.

Elle demande que chaque dépense communale soit très rigoureusement examinée. Elle demande également que toutes les sources de revenus y compris une adaptation des taxes, émoluments et locations soient soigneusement explorées.

En conclusion, la Commission des finances vous prie, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à l'unanimité de ses membres, d'approuver le préavis tel que présenté par la Municipalité.



Pierre Hunkeler
Président

Yverdon-les-Bains, le 26 novembre 2016